

Messieurs,

Dans le cadre de la consultation du public concernant le SRCAE, il n'apparaît pas dans les documents que nous avons pu consulter, qu'une place suffisante ait été réservée à la climatisation des locaux tertiaires ou d'habitation.

Il serait dommage qu'une démarche prospective ne réponde ou n'oriente l'équipement de plus en plus important en appareil de climatisation aujourd'hui indépendant alors qu'une desserte collective serait économe et sans doute efficace tant en énergie qu'en confort.

Des appareils de climatisation collectifs nécessitent une responsabilisation des consommateurs donc des modes de répartition des coûts qui devraient être à la fois simples et surtout dépassant la vulgaire participation au volume desservi.

Aujourd'hui réservés à de grands ensembles collectifs ces équipements de confort devraient pouvoir être généralisés sans une multiplication de groupes de climatisation extérieurs.

Nous n'ignorons pas les tentatives de rafraîchissement par le fluide eau mais outre le fait que le coût de process ne peut se concevoir qu'avec un système de récupération qui alourdit et complique ce procédé.

Nous suggérons donc qu'une volonté et des moyens soient mobilisés pour offrir une solution technique répondant au souci de confort sans gaspillage d'énergie ni multiplication d'appareils individuels aussi disgracieux que coûteux en investissement et maintenance.

Les réponses qui pourront y être apportées doivent être encouragées afin de satisfaire une demande qui sera croissante en fonction de l'évolution climatique envisagée.

Nous sommes à votre écoute pour développer et préciser cette question.

Sentiments distingués.

Jean-Pierre LACROIX.